



# FACTURATION 2020

Bulletin de versement (BVR) - Erreur de codage de la ligne de référence

Madame, Monsieur,

Durant les opérations techniques liées à la facturation 2020 et réalisées par un fournisseur informatique externe à l'ECAB, une erreur de codage est intervenue dans la génération de la ligne de référence du BVR (la dernière ligne en bas dans le champ rectangulaire blanc).

Afin de remédier à cette anomalie, nous vous remettons en annexe un duplicata de votre facture avec le nouveau BVR intégrant le rabais de 20% dans cette ligne de référence.

**La facture précédente doit être détruite.**

Si vous avez déjà effectué le règlement de votre facture, nous vous prions de vérifier le montant de votre paiement. Si le montant payé est incorrect, vous pouvez sans autre nous transmettre vos coordonnées de remboursement au moyen du formulaire en ligne sur notre site internet ou par e-mail ([info@ecab.ch](mailto:info@ecab.ch)) avec vos coordonnées : n° d'assuré / n° de facture / IBAN / titulaire du compte / n° de téléphone.

Les clients ayant opté pour la facture électronique (e-Bill) ne sont pas concernés par cette problématique. Les changements annoncés depuis le début de l'année (nouveaux propriétaires, déménagements, etc.) ne sont pas appliqués à cet envoi mais enregistrés dans nos données.

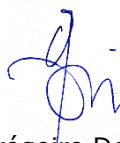
En vous présentant nos excuses pour ce désagrément, nous vous remercions pour votre compréhension.

Recevez, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

## Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments



Jean-Claude Cornu  
Directeur



Grégoire Deiss  
Responsable département Assurance – Sous-directeur